À l'heure actuelle, la biomasse compte peut-être pour 3,5 % de l'énergie primaire totale utilisée au Canada. Cela comprend surtout l'utilisation des déchets produits par les industries forestières et des pâtes et papiers (par exemple, environ 50 % des déchets produits par les usines sont utilisés comme combustible). On utilise également le bois comme combustible dans le secteur de l'habitation et autres. Avec la hausse du coût de l'énergie et les programmes gouvernementaux actuels d'encouragement à l'utilisation du bois et de ses déchets, on s'attend à ce que la part de la biomasse dans le bilan énergétique atteigne 6 % d'ici à 1990.

Les programmes fédéraux d'encouragement à l'utilisation de la biomasse englobent notamment l'aide de R-D, l'assistance à l'industrie, des projets de démonstration et des mesures d'incitation à la conservation. Par exemple:

- le gouvernement fédéral consacre présentement \$7 millions par année à la R-D. Des augmentations sont prévues pour couvrir la production de combustibles liquides. L'élément principal de cette initiative est le Programme de l'énergie forestière (ENFOR) qui finance la R-D sur des innovations en matière d'énergie de la biomasse: amélioration de la productivité de la forêt, de la fertilité du sol, des techniques de récolte, des techniques de combustion, y compris l'utilisation de la combustion sur lit fluidisé et autres questions relatives à l'environnement. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources effectue des recherches sur la technologie de la combustion et sur le rendement des poêles à bois;
- le Programme des énergies renouvelables dans l'industrie forestière (ERIF) qui offre des stimulants financiers directs à toute entreprise industrielle ou commerciale pour qu'elle utilise des déchets forestiers ou autres ressources de la biomasse au lieu de combustibles fossiles;
- le Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie (DRECT) finance la mise au point de nouvelles techniques en vue de produire de l'énergie à partir des déchets industriels et urbains;
- les ententes fédérales-provinciales de démonstration comportent des projets relatifs à la biomasse; de 25 à 30 % des subventions servent à la démonstration de techniques comme la gazéification du bois et la combustion des déchets urbains;
- le Programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP) prévoit des subventions pour le remplacement du pétrole par le bois; et
- les subventions à l'expansion des réseaux de distribution dans le cadre du PCRP peuvent s'appliquer à l'élaboration d'infrastructure pour la fourniture de bois et aux problèmes connexes.